

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026-76**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	34

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-SIX, le mardi 09 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Étaient Présents (29) : Josepha ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Augustine GARIBALDI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Marylin MASSONI – Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI - Paul MILANI – Didier MILLIEX - François MONTI – Rose Marie MONTI - Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Anne POLI - Alexandra SAMPIERI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs (5) : Paule ALBERTINI donne pouvoir à Josepha ALBERTINI- Joseph GALLETI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Corinne MATTEI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO- Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Ange LAMBERTI- Frédéric RAO donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI –

Absents (3) : Paul ALFONSI - Isabelle GUIDONI – Jean-François MATTEI -

Objet de la délibération : Validation de la prolongation et des avenants aux conventions afférentes au partenariat du PEP PAPI Marana Golo

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

- Considérant la démarche PAPI initiée par la CCMG via la déclaration d'intention en date du 20 avril 2022, le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Marana Golo et validé par la DREAL de Corse le 30 septembre 2024.
- Considérant le périmètre d'exécution du PEP PAPI Marana Golo, comprenant le Territoire à Risques Important d'inondation (TRI) de la Marana ainsi que le bassin versant du Golo. Le PEP PAPI Marana Golo est mené en partenariat avec les communautés de communes de Castagniccia Casinca et Pasquale Paoli, concernant les actions menées sur le bassin versant du Golo. La CCMG est porteuse du PEP.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260609-2026-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

- Considérant la mise en œuvre du partenariat pour l'exécution du PEP PAPI Marana Golo grâce à 3 conventions :
 - Une convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la CCMG, la CCPP et la CCCC, validée par délibération 2025/42 en date du 28 mars 2025 ;
 - Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCCC et la CCMG, validée par délibération 2025/41 en date du 28 mars 2025 ;
 - Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCPP et la CCMG, validée par délibération 2025/40 en date du 28 mars 2025.

- Considérant le Cahier des Charges PAPI 3 de 2023, auquel est soumis le PEP PAPI Marana Golo, qui prévoit la possibilité pour le porteur, de solliciter le service instructeur pour une modification du dossier PEP au PAPI, que ce soit sur sa durée ou le contenu du programme d'actions par la voie d'un avenant simple, validé par le préfet pilote après instruction par la DDT ou la DREAL.

Demande de prolongation de 1 an (jusqu'au 30 septembre 2027) pour l'exécution du PEP PAPI Marana Golo

Après un an et demi de mise en œuvre du PEP au PAPI, il est apparu nécessaire de solliciter une prolongation de la durée d'exécution du programme d'actions de 1 an dans l'objectif de s'assurer d'une bonne exécution des opérations prévues et de l'atteinte des résultats escomptés pour préparer un prochain PAPI consolidé, opérationnel et cohérent.

Une demande a été adressée à la DDT de Haute Corse, par avenant simple, le 31 mars 2026 afin de solliciter cette prolongation jusqu'au 30 septembre 2027.

Modifications du programme et de l'enveloppe financière du PEP PAPI Marana Golo

Au 31 mars 2026, le PEP PAPI Marana Golo comporte 32 actions (10 études) dont le montant total estimé était de 1 349 084 € HT :

- 204 234,43 € ont été dépensés, soit 15 % de l'enveloppe financière globale initiale,
- 37% des subventions au titre du FPRNM ont été versées par le biais de demandes d'avance (30 % maximum du montant alloué par action, demande d'acomptes et demandes de soldes pour les actions terminées),
- 4 actions sont terminées,
- 20 actions sont en cours de réalisation,
- 6 actions ne sont pas encore initiées (dépendantes des résultats d'actions en cours, notamment des études),
- 1 action non validée par la DREAL,
- 3 actions sont à retirer du PEP (2 actions sous maîtrise d'ouvrage de l'État et la Stratégie de Gestion Intégrée du Trait de côte qui sera menée en parallèle du PEP PAPI Marana Golo).

Ainsi, le PEP PAPI Marana Golo présente 24 actions en cours et/ou à initier.

L'enveloppe financière a également été modifiée avec une économie générale de 119 297 € HT à ce stade, avec un nouveau montant prévisionnel pour la totalité du PEP PAPI Marana Golo s'élevant à 1 229 786 € HT.

Enfin, une modification de la part d'autofinancement entre la CCMG et la CCCC a été effectuée pour l'action 6.2 « Analyse des canaux de drainage de l'Étang de Biguglia (hors convention CdC), ainsi que du canal de Fossone ; proposition d'une stratégie de restauration, de réhabilitation, d'aménagement et d'entretien », uniquement pour la sous-action concernant les canaux de drainage de l'Étang et du Golo. Initialement le financement de cette sous-action était réparti entre les fonds FPRNM (50%) et la CCMG (50%).

Compte tenu des enjeux et problématiques inondations relatives aux canaux, y compris sur le territoire de la CC Castagniccia Casinca, l'EPCI aura une part de 5 % d'auto-financement pour cette action (FPRNM 50%, CCMG 45% et CCCC 5%).

- Considérant que la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre la CCMG, la CCPP et la CCCC, nécessite des modifications des articles 5 et 8, l'avenant N°1 à ladite convention a pour objet de réviser la durée ainsi que les dispositions financières.
- Considérant que la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la CCCC et la CCMG, nécessite des modifications des articles 2, 5 et 6, l'avenant N°1 à ladite convention a pour objet de réviser le programme,

l'enveloppe prévisionnelle, le délai, le contenu de la mission du mandataire (CCMG) ainsi que le financement par le maître d'ouvrage (CCCC).

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- **Approuve** la prolongation de 1 an du PEP PAPI Marana Golo, fixant le délai d'exécution jusqu'au 30 septembre 2027,
- **Approuve** les modifications du programme et de l'enveloppe financière du PEP PAPI Marana Golo,
- **Approuve** l'avenant N°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des inondations de Marana Golo,
- **Approuve** l'avenant N°1 à la convention de mandat entre le CCCC et la CCMG, pour la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des inondations de Marana Golo,
- **Autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du PEP PAPI Marana Golo.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI